

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 3 FÉVRIER 2014, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 19 h 05**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.C.L., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale adjointe
M^e Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question.

140203

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2426 À
ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2426 CONCERNANT LES TAXES ET TARIFS
DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014 »**

Au lieu de renoncer à la lecture du règlement, la conseillère Dida Berku l'a lu à haute voix et elle a ensuite donné des explications.

140204

**RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2426 CONCERNANT LES TAXES ET
TARIFS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2014 » - ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement intitulé : « *Règlement 2426 concernant les taxes et tarifs de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2014* » soit et il est par les présentes adopté et numéroté 2426. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140205

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à lever la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19 H 35, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
LEVÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER